

RAPPORT ANNUEL 2021-2022
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
DE L'ÉCOLE OU DU CENTRE : DEUX-MOULINS

DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE
DES PREMIÈRES-SEIGNEURIES

(ARTICLE 82 LIP)

Par :	Julie Villeneuve
Titre :	Vice-présidente du conseil d'établissement
Date :	6 septembre 2022

Mot de la présidence

Bonjour chers parents,

L'année 2021-2022 a encore une fois été ponctuée par la pandémie. Qu'à cela ne tienne, le Conseil d'établissement a poursuivi ses efforts afin de mettre nos élèves et leur réussite au centre de nos échanges et décisions. Plusieurs projets ont été menés de front encore cette année : mise en place d'un comité d'anglais pour la poursuite du projet d'anglais intensif, d'un comité des cours d'école Parc-Orléans et Rucher ainsi que de la sécurité routière. De plus, quelques bonnes pratiques et outils ont été mis en place pour structurer davantage les rencontres du Conseil d'établissement.

Nous tenons à remercier tous les membres du personnel ainsi que la direction pour leur résilience et leur dévouement exceptionnel tout au long de cette année 2021-2022. Malgré les obstacles de la situation sanitaire, nous avons pu sentir les efforts de collaboration de tous afin de maintenir un climat de normalité pour nos enfants.

Nous tenons également à remercier chacun des membres du conseil d'établissement et de l'OPP pour leur engagement envers le milieu de vie scolaire de nos enfants. Votre dévouement ne fait qu'accroître le sentiment d'appartenance de tous envers l'école des Deux-Moulins.

Bonne lecture !

1. Présentation du Conseil d'établissement

Liste des membres :

Noms	Titre (qualité : parents, personnel, etc.)
Représentants des parents	
Plante, Félix	Président du Conseil d'établissement (PO)
Villeneuve, Julie	Vice-présidente du Conseil du Conseil d'établissement (RU)
Lanthier, Marie-Pier	Secrétaire (PO)
Gélinas, François	Membre parent bâtisse du Rucher
Gingras, Claudine	Membre parent bâtisse du Rucher
L'Écuyer, Isabelle	Membre parent bâtisse Parc-Orléans
Massé, Sophie	Membre parent bâtisse Parc-Orléans
Patrick St-Hilaire	Membre parent bâtisse du Rucher
Gélinas, Marie-Ève	Membre parent substitut bâtisse du Rucher
Côté, Amélie	Membre parent substitut bâtisse du Rucher
Représentants du personnel enseignant	
Desgagnés, Isabelle	Membre enseignant bâtisse Parc-Orléans
Parent, Karenne/Lacroix, Isabelle	Membre enseignant bâtisse Parc-Orléans
Ringuette, Isabelle/ Tremblay, Valérie	Membre enseignant bâtisse du Rucher

Simard-Poliquin, Vanessa	Membre enseignant bâtisse du Rucher
	Représentante du personnel de soutien
Malenfant, Sarah	
	Représentante du personnel non enseignant
Richard, Tania	
	Représentante du Service de garde
Bédard, Vicky	Responsable du Service de garde bâtisse du Rucher
Boucher-Tremblay, Mélissa/ Neira Duran, Maria Rosa	Responsable du Service de garde bâtisse Parc-Orléans
	Participants sans droit de vote
Tiza, Fouad	Représentant de la communauté
Parent, Steeve	Représentant de la communauté
Doré, Geneviève	Représentante de l'OPP de l'école
Lavallée, Martin	Directeur
Dubé, Marie-Josée/Roy, Nadia	Directrice adjointe

2. Dates des rencontres

Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier
29			1 ^{er}	26 (extraord.)
Février	Mars	Avril	Mai	Juin
	2 mars	27		15
*Art. 67 LIP : « Le conseil d'établissement établit ses règles de régie interne. Ces règles doivent prévoir la tenue d'au moins cinq séances par année scolaire »				

3. Projet éducatif

Quelques lignes directrices et les objectifs :

Un bilan du projet éducatif a été présenté durant l'année avec les orientations, enjeux, objectifs, indicateurs et cibles. Les membres du CÉ ont commencé une réflexion en fin d'année sur le projet éducatif car celui-ci est à renouveler en 2022-2023.

Le PMO (plan de mise en œuvre) a été présenté en cours d'année par la direction, les données probantes sont considérées dans le choix des moyens.

4. Règles de conduite

Quelques lignes directrices :

Les règles de conduite ont été reconduites avec quelques ajouts et modifications lors de la séance du 15 juin 2022.

5. Frais chargés aux parents

Quelques faits saillants :

Le conseil d'établissement a approuvé les listes des articles scolaires ainsi que les frais chargés aux parents pour le matériel scolaire de 2022-2023 à la séance du 15 juin 2022. Les listes sont majoritairement semblables à l'an passé.

6. Avis et consultations – Centre de services scolaire

Sujets sur lesquels le conseil d'établissement a été consulté

Date	Objet de la consultation	Court résumé de la position du CÉ
2 mars 2022	Critère de sélection de la direction	Les critères de l'an derniers sont reconduits avec l'ajout du critère : Aller chercher l'adhésion de l'équipe-école et des membres du CÉ

7. Informations aux parents et à la communauté en lien avec l'article 83 LIP

Date	Objet de l'information	Outils utilisés
Juillet 2021	- Informations importantes pour la rentrée - Liste des articles scolaires	Courriel Informations placées sur le site internet de l'école
Août 2021	- Calendrier scolaire 2021-2022 - Autorisation parentale des sorties aux abords de l'école - Si l'école fermait en cours de journée - Lettre aux parents pour l'accueil 2021-2022 - Formulaire d'inscription au transport du midi - Formulaire d'inscription au transport en places disponibles - Règles de vie de l'école - Règles de régie interne du service de garde - Rentrée progressive du préscolaire - Informations au sujet de la rentrée et du fonctionnement de l'école - Informations au sujet de l'AGA des parents	Courriel

Septembre 2021	- Informations au sujet de l'AGA des parents - Informations au sujet des rencontres parents-enseignants - Démarrage caisse scolaire - Dénombrement de clientèle	Courriel
Octobre 2021	- Feuillet évaluation des apprentissages - Info-parents	Courriel et Genially
Novembre 2021	- Informations concernant la bibliothèque de Québec	Courriel
Décembre 2021	- Information sur la fête de Noël	
Janvier 2022	- Règles et code d'éthique pour l'école à distance - Inscription en ligne	Courriel
Mars 2022	- Mouvement de personnel à Rucher	Courriel
Avril 2022	- Sécurité routière débarcadère à Rucher	Courriel
Mai 2022	- Conférence gratuite pour parents	Courriel
Juin 2022	- Sondage PEVR/projet éducatif - Information fête fin d'année	Courriel

8. Fonctions et pouvoirs liés aux services éducatifs (art. 84 à 89.1 LIP)

Date	Fonctions / pouvoirs exercés relativement aux services éducatifs	Précisions
29 septembre 2021	-Élection à la présidence (art. 56, 57, 58 & 59) -Vice-présidence CE (art.60) -Règles de régie interne (art. 67) -Calendrier des rencontres et sujets (art. 67) -Secrétariat des rencontres -Formation des membres du Conseil d'établissement -Formulaire de dénonciation d'intérêt (art. 70) -Budget 2021-2022 (art. 95) -Budget du Conseil d'établissement 2021-2022 (art. 95) -Aménagement de la cour d'école PO (art. 94 & 95) -Mesure 15024 « Aide aux parents » (art. 95) -Sorties éducatives / voyage fin d'année (art.87 & 89)	
1 ^{er} décembre 2021	-Proposition d'un calendrier des sujets traités au Conseil -Échéancier de la grille matières 2022-2023 (art. 86 & 89) -Présentation d'un bilan de l'anglais intensif -Éducation à la sexualité (art. 461)	

	-Contenu en orientation scolaire COSP (art. 461) -Sorties éducatives / voyage fin d'année (art.87) -Projet de la cour d'école Parc-Orléans -Consultation méthodologie d'évaluation du protocole pour contrer la violence et l'intimidation (Art. 75.1, 83.1 et 110.4) -Suivi au projet éducatif de l'école (Art. 37 et 109)	
2 mars 2022	-Approbation du Plan de mise en œuvre du projet éducatif PMO (art. 36-5 & 96.15-6) -Approbation de la grille-matières 2022-2023 (art. 86 & 89) -Consultation des critères de sélection de la direction (art.79 & 110.1) -Adoption des mesures budgétaires spécifiques du MEES (art. 66) -Photographie scolaire -Loisirs Bourassa-présentation préau	Le projet de grille-matières a fait l'objet d'une rencontre extraordinaire le 26 janvier 2022 afin de recueillir les commentaires selon les propositions déposées par le comité d'anglais intensif.
27 avril 2022	-Approbation de la mise en œuvre des Services complémentaires 2022-2023 (Art. 88 & 110.2) -Suivi au budget annuel de l'établissement (Art. 96.24) -Suivi au projet éducatif de l'école / présentation du PMO 2021-2022 (Art. 37 & 109) -Suivi au comité de la cour d'école -Résolution mesure « Aide aux parents »	
15 juin 2022	-Présentation du projet d'organisation scolaire 2022-2023 -Présentation du calendrier scolaire 2022-2023 -Suivi au projet éducatif de l'école / présentation du PMO 2021-2022 (Art. 37 & 109) (<i>remis - moyens de pression direction</i>) -Adoption de la date de l'Assemblée générale des parents septembre 2022 (art. 47) -Budget de fonctionnement du Conseil d'établissement (art. 66) -Adoption des Règles de régie interne du Conseil d'établissement (art. 67) -Approbation des règles de vie et présentation des renseignements généraux (art. 76) -Approbation du plan de lutte contre la violence (art. 75.1) (<i>remis - moyens de pression direction</i>) -Approbation des listes de matériel scolaire et de la	Don de 500\$ au SGD pour activités de fin d'année.

	facturation aux parents (art. 77.1) -Adoption du rapport annuel du Conseil d'établissement (art.82) (<i>remis</i>) -Approbation de l'horaire de la rentrée progressive préscolaire (art. 87 & 89) -Approbation projet mercredis pédagogiques au préscolaire (art.87 & 89) -Approbation des activités hors des limites de l'école (art. 87 & 89) -Présentation des Services complémentaires 2022-2023 (art.88) (<i>remis - moyens de pression direction</i>)	
--	--	--

9. Fonctions / pouvoirs reliés aux services extra-scolaires (art. 90 à 92 LIP)

Date	Fonctions / pouvoirs reliés aux services extrascolaires	Précisions
		Aucun service éducatif autre que ceux prévus par le régime pédagogique n'a été mis de l'avant par le CÉ en 2019-2020.

10.Ressources matérielles et financières (art. 93 à 95 LIP)

Date	Fonctions / pouvoirs reliés aux ressources matérielles et financières	Précisions
		Aucun dossier n'a été déposé à ce sujet.

11.Projets spéciaux

Aide aux parents :

Dans le cadre de la mesure ministérielle 15024, les parents du préscolaire et de 1^{re} année, ces derniers ont été sondés(ées). Les conférences sur les thèmes suivants ont présenté un haut taux d'intérêt : le stress, l'anxiété, l'opposition, les conflits et les réseaux sociaux/écrans. L'ensemble des conférences a été offert aux parents. Quant aux prêts de jeux éducatifs avec conseils d'utilisation (ludothèque), l'achat et la rédaction seront faits par l'équipe des services complémentaires et le processus de prêt sera offert dès l'an prochain. La ludothèque sera disponible pour les deux bâtisses.

Anglais intensif (comité) :

-Création du comité d'anglais intensif composé d'enseignantes d'anglais, d'enseignantes du 3^e cycle, de parents-membres du CÉ ainsi que de la direction.

-Établissement de critères qui favorisent la réussite du projet :

1. La loi sur l'instruction publique (article 85, 86 et 89).

2. Les aspects pédagogiques suivants :

Immersion :

- Minimum de 12 périodes permettant des journées consécutives d'anglais.
- Continuité des apprentissages dans les autres matières.
- Explorer la possibilité d'ajouter quelques périodes d'anglais en 5^e année.

Équité

- Même opportunité dans chacune des bâtisses.
- Appel au volontariat lorsqu'il y aura un degré multiple 5e / 6e.

Couleur de l'école

- Permettre les pratiques pédagogiques jusqu'à la fin du primaire.

3. Le respect des conditions de réussite dictées par le Conseil supérieur de l'éducation,
Le soutien aux titulaires et la planification des matières sur l'ensemble du 3e cycle;
Des balises relatives à l'enrichissement du programme d'anglais langue seconde (ALS);
La concertation entre les titulaires et les enseignants d'ALS;
L'appui de l'équipe-école;

4. Pérennité du projet

- Le soutien aux élèves à risque et aux élèves EHDAA;
- La transmission d'une information adéquate aux parents.
- Offrir des tâches attrayantes encourageant la stabilité du personnel;
- Planifier le coût des périodes additionnelles;
- Analyser l'impact de l'ajout de périodes d'anglais sur l'organisation des services complémentaires.

Cour d'école (comité) :

Les premières études préliminaires ont été effectuées : possibilité de construire un débarcadère sécurité (espace pour 2 autobus) du côté Château-de-Chambord, arpentage et étude des sols (drainage), estimé du projet par la firme Stantec, consultation des parents et des élèves à prévoir.

Partenariat avec les Loisirs Bourrassa pour la construction d'un préau/classe extérieure sur le terrain du Parc Terrasse-du-Bon-Air.

Sécurité routière :

-Fin de l'année 1 (2020-2021) du projet de sécurité routière avec la réalisation des 2 capsules vidéos des élèves de 5^e et 6^e année avec la participation d'Accès transports viables. Les élèves ont mis en scène des situations problématiques et les bons comportements à adopter.

-Année 2 (2021-2022) du projet de sécurité routière : montant de 3 000 \$ accordé par la Ville de Québec dans le cadre du Programme de soutien à la mobilité pour la sécurité routière.

Montant additionnel de 1 000 \$ accordé par le Conseil de quartier des Jésuites. Ces sommes ont servi à offrir aux élèves la formation Jamais sans mon casque, à l'automne, ainsi que d'une formation de base sur la sécurité routière par Accès transports viables au printemps.

-Promotion des activités du CÉ et de la journée À l'école sans ma voiture de l'OPP à l'émission Première Heure de Radio-Canada du 27 octobre 2021, dans le Charlesbourg Express du 20 octobre 2021 ainsi que sur le blogue #Accent local de la ville de Québec.

-Finalement, en concertation avec la Ville de Québec, le SPVQ, le CSSDPS, le transport scolaire, la direction de l'établissement, un réaménagement du débarcadère des élèves du Rucher a été effectué et la sécurité des élèves en a été grandement améliorée.

L'ensemble des activités de l'OPP de l'école sont présentées dans un rapport placé en annexe

Rénovations à la bâtisse du Rucher.

12. Mot de la fin (remerciements, perspectives pour l'année à venir et conclusion)

L'année scolaire 2022-2023 sera bien remplie avec la poursuite des projets en cours ainsi que du renouvellement du projet éducatif. Nous serons heureux d'accueillir tout parent intéressé à se joindre au conseil d'établissement ou à l'organisme de participation des parents.

Nous demeurons à l'écoute et au plaisir de vous rencontrer !